



Alternext

NYSE Euronext

Alternext

Le marché boursier
sur mesure pour les petites
et moyennes entreprises



[Introduire une société en bourse](#) est une décision stratégique essentielle pour un entrepreneur. Les raisons de ce choix sont multiples, et toutes légitimes : faire appel au marché pour accélérer sa croissance, faciliter la sortie d'un investisseur, préparer une succession ou une transmission, etc. Dans tous les cas, l'introduction en bourse se traduit par un changement de dimension pour l'entreprise.

[Une cotation sur NYSE Euronext](#) confère aux entreprises des atouts supplémentaires. NYSE Euronext est le plus grand et le plus liquide groupe boursier au monde. Le groupe est leader mondial pour la cotation d'instruments financiers. Grâce à sa plate-forme de négociation et au réseau particulièrement étendu de ses membres, NYSE Euronext offre un accès à un pôle unique de liquidité pour les entreprises et les investisseurs.

[NYSE Euronext s'est engagée](#) depuis longtemps aux côtés des petites et moyennes entreprises, en cherchant à leur faciliter l'accès au marché, à accroître leur visibilité et à améliorer la négociabilité de leurs actions.

[L'évolution de la réglementation](#) européenne rendant l'accès aux marchés réglementés plus contraignant pour les petites et moyennes entreprises, Alternext, doté de règles plus souples, leur offre une alternative adaptée. Il a comme ambition de devenir le marché de référence des petites et moyennes entreprises de la zone euro.

Qu'est-ce qu'Alternext ?

Alternext est un marché conçu sur mesure pour les petites et moyennes entreprises. Il offre à la fois :

- une réponse à des besoins de marché et de financement spécifiques dans la zone euro,
- un accès simplifié et à moindre coût aux sociétés,
- des règles de nature à garantir la protection des investisseurs et soutenir la liquidité.



[Avec Alternext, les sociétés disposent d'un marché aux conditions d'accès plus souples, aux règles de fonctionnement novatrices, qui garantit la protection et la transparence des investisseurs et favorise la liquidité.](#)

Un marché sur mesure pour les PME

Un accès simplifié pour les sociétés

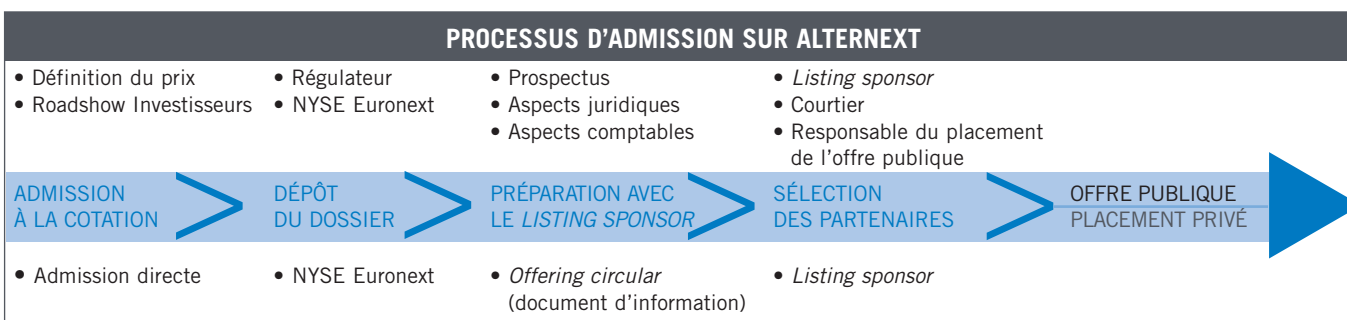
Avec Alternext, NYSE Euronext offre une nouvelle solution d'admission à la cotation, adaptée aux petites et moyennes entreprises de la zone euro. Toute entreprise, quel que soit son secteur ou son pays d'origine, peut demander à être cotée sur Alternext, sous réserve qu'elle ait un historique de comptes de deux ans.

Deux modes d'accès à la cotation et à la négociation

- 1 l'offre publique parallèle à la cotation, via la vente d'actions existantes et / ou nouvelles,
- 2 le placement privé. Dans ce cas, l'entreprise doit avoir réalisé, préalablement à la cotation, une augmentation de capital d'un montant minimum de 5 millions d'euros auprès de plusieurs investisseurs qualifiés dans les 2 ans précédant l'opération.

CONDITIONS D'ADMISSION SUR ALTERNEXT		
	1 Offre publique (IPO)	2 Placement privé
Historique de comptes	2 ans	2 ans
Intermédiaire(s) financier(s)	<i>Listing sponsor</i> et le cas échéant l'établissement introducteur responsable du placement	<i>Listing sponsor</i>
Flottant minimum	2,5 millions d'euros	Pas de flottant minimum
Information	Prospectus visé par le régulateur compétent	<i>Offering circular</i> (document d'information non soumis au visa du régulateur)

L'admission directe à la négociation est possible pour les sociétés cotées sur un autre marché d'Euronext, qui ont déjà placé au moins 2,5 millions d'euros sur leur marché d'origine.



Des obligations d'information adaptées et à moindre coût

Avec Alternext, NYSE Euronext a allégé les obligations liées à la cotation, afin de prendre en compte le profil des petites et moyennes entreprises.

L'objectif est de proposer une solution adaptée à ces entreprises, à moindre coût, tout en répondant aux attentes des investisseurs en matière de transparence financière.

Les sociétés cotées sur Alternext ne sont donc pas tenues de communiquer leurs résultats selon les normes IFRS, ni de publier de comptes trimestriels ou même de soumettre les comptes semestriels à un audit.

Elles doivent cependant communiquer au marché les informations essentielles suivantes :

- tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur leur cours de bourse,
- les comptes annuels audités,
- les rapports semestriels non audités,
- le franchissement des seuils de participation (50 % et 95 % du capital),
- les transactions des dirigeants.

Le *listing sponsor* : un intervenant essentiel pour les entreprises et les investisseurs

Avec Alternext, NYSE Euronext a créé un nouveau statut de conseiller instaurant une relation durable avec les sociétés cotées. Toutes les entreprises souhaitant être cotées sur Alternext doivent mandater un *listing sponsor*, à la fois pour leur introduction et pendant toute leur vie boursière.

Le *listing sponsor* reste en permanence le coordinateur indispensable entre la société cotée et l'entreprise de marché. Il joue un rôle essentiel dans le contrôle du respect des obligations de transparence auxquelles est soumise l'entreprise.

Préparation à la cotation

Une des principales missions du *listing sponsor* est de préparer l'introduction sur Alternext. Le *listing sponsor* effectue les diligences d'usage pour s'assurer que le prospectus ou l'*offering circular* donne une image sincère et fidèle de la société et que le document répond aux obligations légales et aux règles d'Alternext.

Après l'introduction en bourse

Une fois la société introduite en bourse, le *listing sponsor* doit l'aider à se conformer à ses obligations d'information et prévenir NYSE Euronext si celles-ci ne sont pas respectées.

LE LISTING SPONSOR : UNE DOUBLE MISSION AU CŒUR DU SYSTÈME ALTERNEXT

<p>Pour l'entreprise Un partenaire essentiel pour l'introduction en bourse, qui aide ensuite la société cotée à respecter ses obligations d'information.</p>	<p>Pour l'investisseur Un acteur déterminant qui veille au respect des obligations d'information de la société.</p>
---	--

Le statut de *listing sponsor* peut être accordé par NYSE Euronext à des prestataires de services d'investissement, ainsi qu'à des cabinets d'audit ou des spécialistes en opérations de haut de bilan.

Pour être agréé en tant que *listing sponsor*, le candidat dépose un dossier auprès de NYSE Euronext, qui en vérifie la qualité et s'assure par la suite du respect des engagements du *listing sponsor*.

La liste des *listing sponsors* est disponible sur www.alternext.com.

S'assurer la confiance des investisseurs

Alternext a adopté un ensemble de règles visant à organiser le marché et à s'assurer que les investisseurs bénéficient de la transparence souhaitée. Ces règles sont appliquées sous le contrôle de NYSE Euronext et du régulateur. Les *listing sponsors* ont aussi pour mission d'aider les entreprises à respecter ces règles.

Des mesures pour assurer la transparence

Les règles d'Alternext comportent un certain nombre de dispositions de nature à offrir aux investisseurs toute la transparence souhaitable.

Au moment de l'introduction en bourse

Les sociétés doivent fournir :

- un prospectus visé par le régulateur en cas d'offre publique en Europe,
- un *offering circular* (document d'information) établi sous la double responsabilité de la société et du *listing sponsor*, en cas de placement privé.

Après l'introduction en bourse, les sociétés cotées doivent publier un certain nombre d'éléments financiers essentiels à l'information des investisseurs.

Le contrôle réglementaire des abus de marché

Pour veiller au bon fonctionnement d'Alternext, certaines dispositions essentielles de la Directive européenne relative aux abus de marché ont été étendues à Alternext. Leur application est contrôlée par le régulateur du marché.

La protection des actionnaires minoritaires

En cas de changement de contrôle suite à la cession d'un bloc, l'acquéreur s'engage à offrir aux actionnaires minoritaires le rachat de leurs titres au prix du bloc.

La compensation

Alternext offre aux investisseurs un environnement sûr grâce au système de contrepartie centrale remplie par la chambre de compensation LCH Clearnet. D'importantes mesures de contrôle des risques : réévaluation quotidienne des positions, appel de marge, fonds de compensation, permettent d'assurer aux utilisateurs une garantie maximale du paiement et la livraison des transactions.

Un modèle de marché conçu pour soutenir la liquidité

Avec Alternext, NYSE Euronext a conçu un modèle de marché spécifique destiné à prendre en compte le profil de liquidité des petites et moyennes entreprises et à maximiser les possibilités d'exécution des ordres pour les investisseurs.

Le modèle de marché d'Alternext conjugue les négociations dans et en dehors du carnet d'ordres central. Cette double approche vise à procurer aux investisseurs et aux membres négociateurs un choix réel, mettant à profit les avantages inhérents à chaque mode de négociation.

Les transactions peuvent être exécutées soit :

- dans le carnet d'ordres central, via la plateforme de négociation NSC
- en dehors du carnet d'ordres central, via la plateforme TCS (*Trading Confirmation System*), avec un membre négociateur ou un teneur de marché.

Les valeurs les plus liquides (plus de 2 500 transactions par an) sont cotées et négociées en continu de 9 h 00 à 17 h 35.

Les autres valeurs sont toutes négociées par un *fixing* quotidien à 15 h 30 qui donne lieu à la confrontation des ordres d'achat et de vente accumulés depuis l'ouverture du carnet d'ordres central.

La négociation dans le carnet d'ordres central est facilitée par les apporteurs de liquidité.

Le modèle de marché d'Alternext a été adapté afin de permettre l'introduction de contrats d'apporteurs de liquidité. Les apporteurs de liquidité agissent au nom de la société cotée. Leur rôle est particulièrement important sur le segment des petites et moyennes entreprises où le besoin de liquidité supplémentaire est fréquent.

Assurer la liquidité dans le carnet d'ordres central est essentiel pour renforcer le volume des négociations. Les apporteurs de liquidité ont pour rôle de permettre d'amortir les variations de volatilité, de garantir des transactions à tout moment et au meilleur prix, et d'accroître le volume des transactions négociées dans le carnet d'ordres central.

L'apporteur de liquidité, signataire d'un contrat commercial avec NYSE Euronext, s'engage à afficher simultanément des prix d'achat et de vente, en respectant une quantité minimum (fixée en nombre de titres ou en capitaux) s'inscrivant ainsi dans une fourchette de prix d'une largeur maximum, dénommée *spread*.

Tous les apporteurs de liquidité d'Alternext doivent être membres de NYSE Euronext.

Négociation en dehors du carnet d'ordres central

Les membres négociateurs peuvent souhaiter négocier en dehors du carnet d'ordres central, soit pour leur

compte propre, soit avec un autre membre négociateur ou teneur de marché agissant comme contrepartie*. Les négociations de gré à gré (y compris les applications ou les négociations de blocs) peuvent être déclarées aux régulateurs via la plateforme TCS** de NYSE Euronext. Les prix et quantités sont convenus entre les parties concernées. Les services de compensation et de règlement/livraison sont également disponibles par l'intermédiaire du système TCS.

* Les parties négociatrices doivent être membres de NYSE Euronext

** TCS: Trading Confirmation System

JOURNÉE DE COTATION SUR ALTERNEXT						
CONTINU	PRE-OUVERTURE	OUVERTURE	SEANCE	PRE-CLOTURE	CLOTURE	NEGOCIATION AU DERNIER COURS
	• accumulation des ordres		• transactions	• accumulation des ordres		• transactions
	7 h 15	9 h 00	15 h 30	17 h 30	17 h 35	17 h 40
FIXING	PRE-OUVERTURE		FIXING	NEGOCIATION AU DERNIER COURS		PRE-OUVERTURE
	• accumulation des ordres			• transactions		• accumulation des ordres

Alternext : une véritable communauté d'intérêt



Pour l'entreprise :

- Accès simplifié et innovant au marché,
- Régime réglementaire adapté aux PME,
- Réduction des coûts,
- Dispositions pour favoriser la liquidité,
- Accompagnement par un spécialiste, le *listing sponsor*.

Pour l'investisseur :

- Nouvelles opportunités d'investissement,
- Transparence financière des sociétés cotées,
- Protection des actionnaires minoritaires,
- Mesures pour favoriser la liquidité.

Pour le *listing sponsor*, le courtier ou la banque :

- Opportunité d'établir une relation durable avec les sociétés,
- Occasion d'accroître sa visibilité sur le marché,
- Construction d'une image de professionnalisme et de partenaire de confiance.

Pour la société de capital investissement :

- Accès au marché simple et innovant (offre publique ou placement privé),
- Nouvelle opportunité de sortie,
- Moyen de générer de la liquidité.

En savoir plus:

www.alternext.com / contact-listing@euronext.com
39, rue Cambon 75039 Paris cedex 01 France